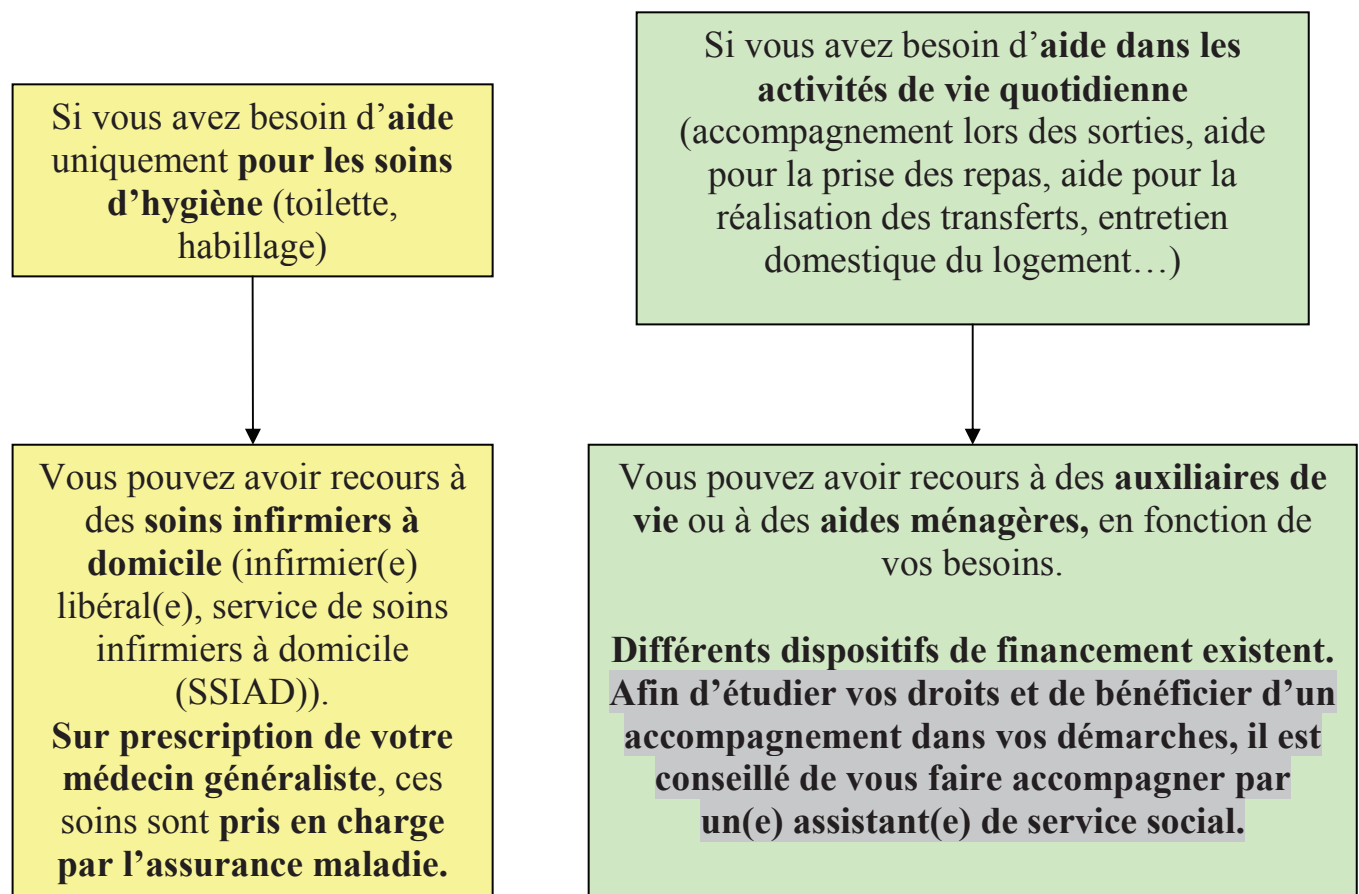


# Les besoins en aide humaine

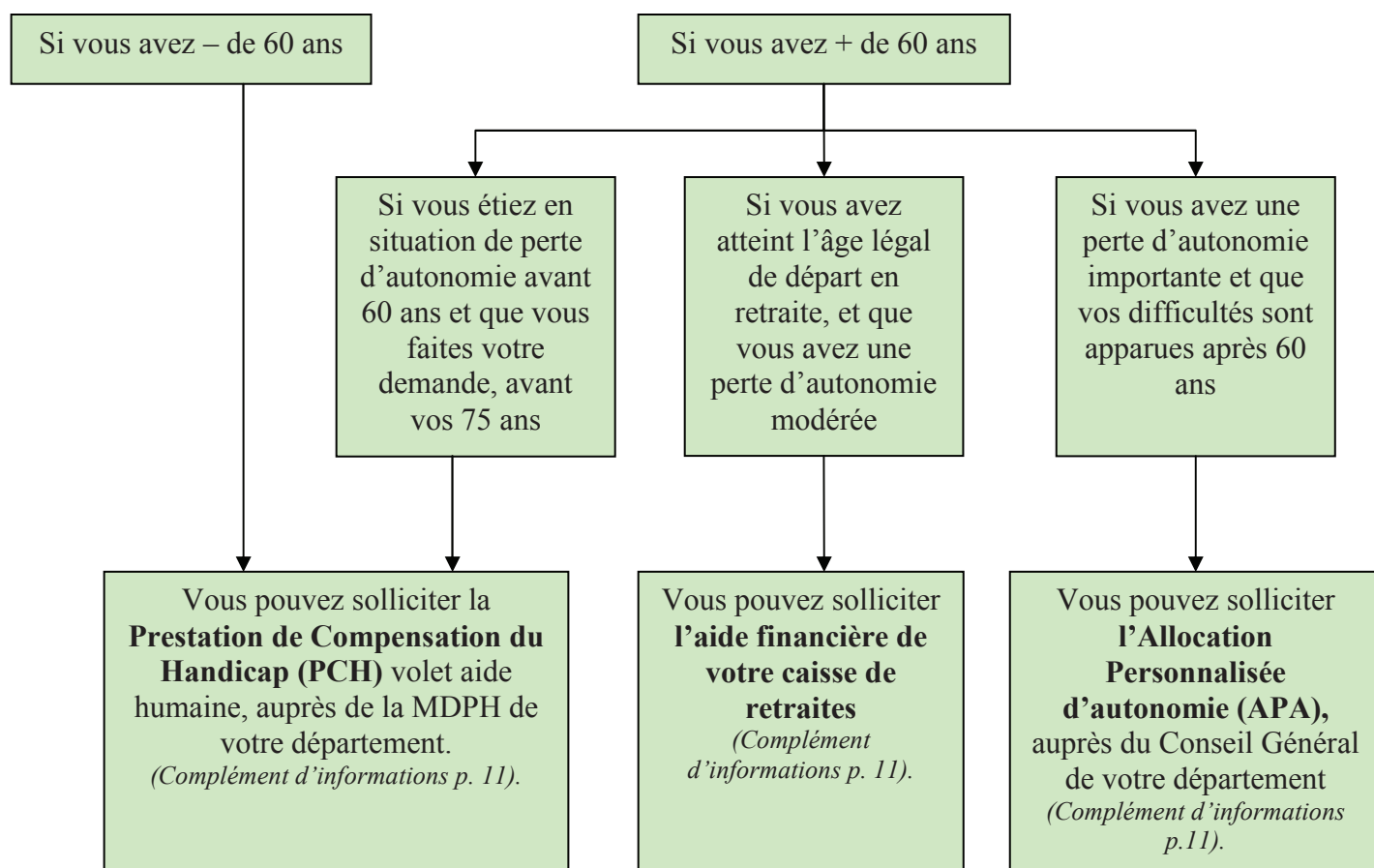
Vous pouvez, à un moment donné ou de manière définitive, être en difficulté pour réaliser certaines activités de vie quotidienne.

Lorsque les aides techniques ne suffisent plus, que la fatigabilité est trop importante, ou que votre entourage a besoin d'un relais, il est possible d'avoir recours à **l'assistance d'un professionnel**.

Différents dispositifs existent à cet effet.



## Les dispositifs d'aide au financement



- Pour compléter votre financement ou si vous ne pouvez pas prétendre aux aides précédemment citées des solutions existent. Une étude de vos droits par un(e) assistant(e) de service social est conseillée (**Chèques emploi service, Majoration tierce personne, aides dites « extra-légales » ...**).
- Si vous souhaitez, ou devez financer l'intervention de professionnels à vos frais, il est possible d'avoir recours à des **Chèques Emploi Service Universels (CESU)**<sup>10</sup>. Il s'agit d'un dispositif facilitant l'accès, pour les particuliers, à l'ensemble des services à la personne. Pour cela, il faut faire une demande d'adhésion auprès du Centre National du Chèque Emploi Service Universel (Cnesu), par internet (sur [www.ursaf.fr](http://www.ursaf.fr)), auprès de votre banque ou auprès de votre URSAF.

<sup>10</sup> Informations complémentaires sur ce dispositif sur le site [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr).